

Europlasma sollicite l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire de sa filiale FDB Industries

Europlasma, groupe industriel spécialisé dans le développement d'activités stratégiques, dans la dépollution et dans la décarbonation, annonce solliciter auprès du Tribunal de commerce de Lorient l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire de sa filiale FDB Industries, après information et consultation du comité social et économique réuni ce jour en réunion extraordinaire.

Une audience se tiendra prochainement devant le Tribunal de commerce de Lorient. Si celui-ci fait droit à cette demande, une période d'observation s'ouvrira durant laquelle la direction restera mobilisée aux côtés des équipes, des clients, des fournisseurs et des pouvoirs publics afin de parvenir à une issue positive et de pouvoir évoluer dans un contexte stabilisé, dans l'intérêt de la société et de ses salariés. Cette procédure doit permettre de traiter, dans un cadre protecteur, les questions essentielles posées par l'arrêt de la production : les conditions de redémarrage du site, la pérennité de son activité et la reconquête progressive de marchés.

La reprise de la Fonderie de Bretagne en 2025 par Europlasma s'est inscrite dans une logique de sauvegarde d'un outil industriel stratégique et de maintien d'une activité productive sur un site fortement exposé aux aléas du marché automobile. Malgré un contexte particulièrement dégradé, Europlasma a manifesté une volonté constante de préserver l'emploi, de réindustrialiser le site et de lui offrir de nouvelles perspectives de développement notamment dans le secteur de la Défense.

L'origine des difficultés actuelles tient d'abord à l'incendie survenu le 20 janvier dernier sur l'un des fours du site, qui a entraîné l'arrêt total de la production. Depuis cet événement, la reprise d'activité a dû être repoussée à plusieurs reprises, au gré des opérations de nettoyage, de réparation, de remise en état et de remise en tension de l'outil industriel. Un redémarrage de l'usine était prévu pour le 24 juin 2026. La survenance d'un incident électrique à cette date y a fait obstacle.

Cette absence de production a placé FDB Industries dans une situation particulièrement contrainte. Elle a empêché l'entreprise de produire dans les délais attendus, de sécuriser la montée en charge prévue et de répondre aux exigences de marchés industriels sur lesquels les retards de livraison, d'homologation ou de qualification ne peuvent être durablement tolérés.

L'interruption prolongée, combinée à l'incertitude désormais avérée sur la date de reprise robuste de l'exploitation, a entraîné une dégradation continue de la trésorerie de la fonderie et a conduit Europlasma à atteindre les limites de son soutien financier, justifiant ainsi la demande d'ouverture de redressement judiciaire de sa filiale.

Une communication complémentaire sera réalisée à l'issue de la décision du Tribunal de commerce de Lorient.

À propos d'EUROPLASMA

Créé en 1992, Europlasma est un groupe français présent dans des secteurs industriels stratégiques tels que la défense et contribue à la préservation de l'environnement grâce à ses solutions uniques de destruction des déchets dangereux ainsi qu'à la décarbonation des industries. Le Groupe est constitué de 3 grands pôles d'activité :

- L'industrie : fabrication de pièces forgées et fondues (corps creux, roues de train...) et de feuilles d'aluminium anodisées pour condensateurs ;
- La dépollution : solutions de traitement de l'amiante, crasses d'aluminium, cendres volantes ;
- La décarbonation : production d'un combustible (CSR) à partir de déchets non recyclables en substitut d'énergies fossiles.

L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0014011QJ8 - ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Relations actionnaires

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 679 – europlasma@actus.fr

Amaury DUGAST – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – adugast@actus.fr

Contact presse Corporate

Simon DEGAS

06.47.84.11.02 – simon.degas@corpcom.fr

Avertissement

Le présent communiqué contient des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 3 du Rapport de gestion inclus dans le Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information règlementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site <https://www.europlasma.com>). Le marché Euronext Growth est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22) de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 et enregistré comme un marché de croissance des PME. Les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu et adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur le marché Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que sur un marché réglementé. Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.